

Commune de Sainte-Reine Département de Savoie		DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-12
Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt-quatre le 29 mars	
En exercice : 11	Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire.	
Présents : 09	Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 mars 2024	
Votants : 10	Présents : Mesdames, Messieurs,	
Votes pour : 10	FERRARI Philippe, MICHEL Véronique, PERIER Marine, PERRIER Mathieu, RIVOLLET Yves, VIBERT Annie, GACHET Stéphanie, MATKOVIC-PELLERIN Jessica, PRAVERT Mikaël,	
Votes contre : 0	Absents excusés : LEXTRAIT Emmanuel, SAMSON Aurélie donne pouvoir à VIBERT Annie	
Abstention : 0	Secrétaire de séance : VIBERT Annie	
Préfecture		

Objet : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- TH (taxe d'habitation) : 13.37 %
- TFB (taxe foncière bâti) : 25.38 %
- TFNB (taxe foncière non bâti) : 81.51 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les taxes directes locales pour l'année 2024 proposées soit

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- **taxe d'habitation : TH (taxe d'habitation) : 13.37 %**
- **taxe foncière sur les propriétés bâties : - TFB (taxe foncière bâti) : 25.38 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties : TFNB (taxe foncière non bâti) : 81.51 %**

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.


Et ont signé au registre les membres présents.

Sainte-Reine le 29 mars 2024

La secrétaire
VIBERT Annie

Le Maire
Philippe FERRARI




Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le 
ID : 073-217302777-20240329-DELIB202412-DE